

## ORDONNANCE PERMANENTE

### OBJET

Administer une médication per-traitement à un usager dialysé, visant à rétablir le rythme cardiaque normal en cas de bradycardie, pouvant aller jusqu'à un arrêt cardiaque.

### INDICATION

En cas de bradycardie à  $< 60$  battements/minute avec présence des signes cliniques suivants :

- diaphorèse;
- étourdissements
- DRS.

En prophylaxie de ralentissement de la fréquence cardiaque pouvant aller jusqu'à un arrêt cardiaque.

### APPLICATION

Tous les infirmiers et infirmières oeuvrant au service de suppléance rénale.

### ORDONNANCE

- Arrêter l'ultrafiltration.
- Diminuer le débit de la pompe à sang à 150 mL/min.
- Placer le patient en position déclive
- Aviser le néphrologue.
- Installer sur moniteur cardiaque et imprimer une bande du tracé du rythme cardiaque. Laisser le moniteur cardiaque en place jusqu'à la fin du traitement d'hémodialyse :
  - si pouls  $< 50$  batt./min avec diminution de T.A., c'est-à-dire une variation de 20 mmHg de la T.A. habituelle de l'usager;
  - si pouls  $< 40$  batt./min avec ou sans diminution de T.A.;
- Contrôler la T.A. et la fréquence cardiaque aux 5 minutes jusqu'à stabilité.
- Administrer un bolus d'Atropine 0,6 mg I.V. (côté veineux avant le piège à bulles).

PROPOSÉ :

Duong  
Dr Hoang Duong  
Chef méd. regroupement soins spécialisés

Diane St-Georges  
Diane St-Georges  
Chef clinico-adm. soins spécialisés

20 mai 05  
Date

Micheline Ulrich  
Micheline Ulrich  
Directrice des soins infirmiers

Gerry Bédard  
Dr Gerry Bédard  
D.S.P.H. intérimaire

26 mai 2005  
Date

Pierre Landry  
Dr Pierre Landry  
Néphrologue

2005/05/09  
Date

Line Méthot  
Line Méthot  
Chef dept pharmacie

27-05-2005  
Date

ADOPTÉ :

Yves Robitaille  
Dr Yves Robitaille, président  
Exécutif du CMDP

05/6/21  
Date

APPROUVÉ :

Michel Bouffard  
Michel Bouffard  
Secrétaire du Conseil d'administration

Date